



URBANISME – DECRET VOIRIE COMMUNALE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Conseil communal est saisi d'une demande de Permis Voirie conformément au Décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014, introduite par Madame Nadine FABRY demeurant Chemin du Sârtê 28 à 4163 ANTHISNES.

Le dossier porte les références communales: V/2023/0002.

Le projet consiste en la **suppression avec vente d'un tronçon du chemin communal repris à l'Atlas sous le n°2** ainsi que la vente des parcelles cadastrées 1^{re} division, section C n°409B- 409V sises Route de Spa.

L'enquête publique est réalisée en vertu du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h, les bureaux ne sont pas accessibles au public les mardi et jeudi après-midi. Sur rendez-vous un jour jusqu'à 20h à convenir avec le service ET à prendre au plus tard 24 h à l'avance par téléphone au 080/29.26.56 ou par mail à urbanisme@stoumont.be

L'enquête publique est ouverte le 15.01.2024 et clôturée le 13.02.2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- Par courrier électronique à urbanisme@stoumont.be

en précisant vos coordonnées complètes ainsi que les références du dossier.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 13.02.2024 à 11:00 à l'Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève 41 à 4987 Stoumont.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f.,

H. Snackers

M. Monville